

EN DATE DU 4 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin à 21 heures, **Le Conseil Municipal de la commune de LOMBEZ** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. COT Jean-Pierre, Maire

Présents: MM Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Pierre GUICHERD, Eric DAUBRIAC, Corinne GOMEZ, Josette ALAUX, Isabelle PATRIARCA, Stéphane BOUCHARD, Jean-Pierre DESPAX.

Absents ayant donné une procuration : Marie-Thérèse CAILLE à *Jean-Pierre COT*, Cédric PIMOUNET à *Stéphane BOUCHARD*, Joël PELLIS à *Roger HAENER*, Bernard ANÉ à *Christine BEYRIA*, Corinne SURAN à *Jean-Pierre DESPAX*.

Absents : Martine RUIZ TAUSTE, Michaël BOUTINES, Vanessa BUSQUET.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DESPAX.

1. Approbation du procès-verbal séance du 14 mai 2024

Le procès-verbal du 14 mai 2024 est approuvé à l'unanimité

2. Avis sur la déclaration d'intention du droit d'aliéner lieu-dit Canteloup des sections : AL 98 de 5 918 m², AL 100 de 1217 m², AL 102 de 9 500 m² (ancienne tuilerie).

Délibération n°2024-35

Objet : Avis sur la déclaration d'intention du droit d'aliéner lieu-dit Canteloup des sections : AL 98 de 5 918 m², AL 100 de 1217 m², AL 102 de 9 500 m² (ancienne tuilerie).

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est possible d'effectuer une déclaration d'aliéner sur une vente amiable sur les parcelles de l'ancienne usine à usage de briqueterie (parcelles AL 98 de 5 918 m², AL 100 de 1217 m², AL 102 de 9 500 m²) tuilerie désaffectée, comprenant bâtiments d'exploitation et terrain au lieu-dit Canteloup.

Après débat, en vue d'une éventuelle préemption et après en avoir délibéré, le Conseil décide :

Pour	Contre	Abstention
2	12	2

- de ne pas préempter sur le bien présenté,
- de ne pas réaliser la déclaration d'aliéner sur la vente amiable des parcelles AL 98 de 5 918 m², AL 100 de 1217 m², AL 102 de 9 500 m² (ancienne tuilerie).

3. Projet d'acquisition salle paroissiale.

Délibération n°2024-36**Objet : Projet d'acquisition salle paroissiale.**

M. Le Maire informe l'assemblée qu'il est possible d'acquérir la salle paroissiale de Lombez, après la visite effectuée au mois de mai 2024. M. le Maire présente les différents éléments de ce dossier. Compte-tenu des travaux de remise aux normes à réaliser, M.le Maire propose d'effectuer une proposition d'achat au diocèse d'Auch d'un montant de 45 000 euros, avec une marge de négociation de 10 %.

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil décide :

Pour	Contre	Abstention
12	2	2

- de se positionner favorablement pour l'acquisition de ce bien,
- d'autoriser M.le Maire à effectuer une proposition d'achat au diocèse d'Auch d'un montant de 45 000 euros, avec une marge de négociation de 10 %.

4. présentation devis achat d'ALGECO.**Délibération n°2024-37****Objet : présentation devis achat d'ALGECO.**

M. Le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'acquérir un Algeco afin d'y entreposer du matériel ainsi que des sanitaires attenants, pour le terrain multisport. Il est présenté à l'assemblée les différents devis.

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil décide :

A l'unanimité,

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

- d'acquérir un Algeco afin d'y entreposer du matériel ainsi que des sanitaires attenants,
- d'autoriser M.le Maire à signer les devis correspondants.

5. Questions diverses :**a. Travaux de peintures ancienne sous-préfecture :**

Jean-Pierre DESPAX demande si les travaux de peinture de l'ancienne sous-préfecture sont terminés en vue de l'exposition de M.BOYER et quand va débuter l'exposition.

Jean-Pierre COT répond les travaux seront effectués d'ici fin juin. Cet été nous aurons une personne en remplacement, à la médiathèque, qui travaillera également à organiser des visites de l'exposition et ce pour le mois de juillet.

b. Documents disponibles aux archives départementales :

Jean-Pierre DESPAX indique que les archives départementales mettent à la disposition des communes notamment sur le rugby gersois ou sur les documents administratifs anciens,

comme celle sur les italiens de manière gracieuse, cela pourrait intéresser la maire de Lombez.

c. Recrutement du futur chef(fe) des services techniques :

Jean-Pierre DESPAX demande si le recrutement du futur chef(fe) des services techniques a débuté ?

Jean-Pierre COT répond que l'offre a été mise en ligne la semaine dernière.

d. Recrutement des maitres-nageurs :

Jean-Pierre DESPAX demande si le recrutement des maîtres-nageurs est au complet ? Christine BEYRIA répond que nous avons un maître-nageur recruté et que demain un candidat possédant le bnsa sera reçu en entretien, pour prendre un poste en juillet et en août. Elle indique également qu'un autre MNS sera recruté la deuxième quinzaine de juillet et que si une carence de personnel intervient dans le courant de l'été le directeur de l'ALAE de Lombez propose de dépanner la mairie.

e. Travaux giratoire route de Montpezat :

Jean-Pierre DESPAX indique que les travaux route de Montpezat ont débuté et demande s'il est prévu un raccordement assez large avec une piste cyclable et piétonne ?

Jean-Pierre COT répond de laisser se construire le giratoire, la mairie travaille à un raccordement vers le lieu-dit Canteloup (voir possibilités d'acquisitions foncières). Dans un premier temps, un raccordement du terrain multi-sports vers la crèche est prévu et sera étudié dans le cadre d'un projet mobilité plus global. Une étude a été rendue par le CAUE.

Pierre GUICHERD ajoute que la zone d'activité n'est pas le problème de la municipalité.

Jean-Pierre COT complète que les finances de la commune ne sont pas extensibles.

Jean-Pierre DESPAX répond qu'il ne demande pas une réalisation immédiate mais une anticipation des déplacements.

Jean-Pierre COT répond que cela est en réflexion.

f. Nettoyage des rues :

Jean-Pierre DESPAX demande de relancer un nettoyage plus fréquent des toilettes et des rues du centre-ville avec l'arrivée des touristes l'été.

Jean-Pierre COT indique donner régulièrement des consignes aux agents en ce sens.

g. Utilisation et usages du terrain-multisport :

Chantal VEGA fait part au conseil de la demande de M.PORTIER (club de hockey) pour la réservation de plusieurs créneaux d'occupation du terrain multi-sports, avec notamment un créneau le mercredi après-midi afin d'être plus compétitif.

Jean-Pierre COT répond que les structures sportives sont publiques et collectives et doivent être partagées. Il conviendra d'accorder les créneaux du week-end demandés et que pour le créneau du mercredi, il conviendra d'analyser l'ensemble des demandes à la rentrée avant de se prononcer. Un point sera fait en commission association.

h. Points divers et informations apportées par Jean-Pierre COT :

- Concernant le projet de salle de sport une réunion est programmée le 12 juin.
- Concernant la place du Lavoir une réunion est prévue fin juin avec de nouvelles propositions, nous sommes en attentes de la date de restitution. Le cahier des charges concernant l'étude globale de réhabilitation des rues du centre-ville, de l'aménagement de l'Avenue du Docteur Raynaud (...) est actuellement élaboré par Corentin Janotto et M.Poulle du CAUE. Un rendu aura lieu d'ici quelques semaines.

- Christine BEYRIA indique que la ville de Samatan souhaiterait l'aide des élus pour l'organisation du raid des familles.

La séance est levée à 22h20

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre DESPAX



Le Maire

Jean-Pierre COT

